

*Peine capitale*

J'estime que le gouvernement n'a nullement cherché à créer le milieu permettant d'éliminer la tension psychologique qui est devenue l'apanage de notre société moderne, de technologie avancée, mais qui est en fait une société qui par bien des côtés a rejeté des êtres humains dans un milieu écologique complètement étranger à leur héritage originel. C'est pourquoi j'estime que nous devons consacrer tous nos efforts à remodeler cet environnement et peut-être devrais-je énoncer, encore une fois, les moyens de le faire. Nous devons vraiment prendre des mesures radicales au sujet de la violence que l'on voit sans cesse sur le petit écran. De nos jours, 50 p. 100 des meilleures heures d'écoute télévisée montrent des actes de violence. La violence se retrouve aussi dans les sports. Nous devons aussi faire quelque chose lorsque nos enfants enfreignent les lois. J'aimerais m'arrêter ici et faire inscrire au compte rendu une citation tirée de la revue *Psychology Today* du mois d'avril 1973. Voilà la conclusion à laquelle ces deux messieurs sont parvenus, à l'issue de leurs travaux de recherche:

● (2010)

Nous pensons que les difficultés et la violence qui abondent dans notre société adulte sont les principales causes de l'agressivité chez les enfants. Si les parents sont violents, nous pouvons nous attendre à ce que les enfants soient également violents. Les études des familles d'enfants agressifs indiquent immanquablement que les parents sont eux-mêmes enclins à la violence, surtout lorsqu'ils punissent leurs enfants.

L'article se poursuit pour arriver à une nouvelle conclusion:

Nous devons commencer par modifier notre société adulte, la véritable société adulte dans laquelle nos enfants sont élevés, si nous voulons limiter l'agressivité.

Je pense que cela est très sensé. A la campagne un enfant qui a plusieurs chiots, qui nourrit l'un d'eux en lui donnant du lait, et donne un coup de pied à l'autre, saura sans se tromper lequel le mordra à l'âge d'un an. Un problème est très répandu dans notre pays, c'est celui des enfants maltraités; même s'il s'agit là d'un domaine relevant essentiellement des législations provinciales, il importe d'y accorder une attention toute particulière.

Notre pays possède probablement des lois très archaïques en ce qui concerne les enfants maltraités. Dans la province dont je suis originaire, on porte attention à ce problème seulement quand un enfant a une fracture, quand il a la peau lacérée ou quand il présente de graves ecchymoses. Évidemment, un enfant peut être victime de mauvais traitements psychologiques; on peut certainement le maltraiter sans lui casser un bras ou une jambe. Je pense que les gouvernements ne remplissent pas leur mission dans ce domaine. En parlant de la peine capitale et en s'imaginant que l'on modifiera ainsi l'attitude violente de la société, le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité car il ne tient pas compte de l'ensemble des stimuli qui mènent au conditionnement d'une société.

Concentrer toute notre attention sur la peine et feindre d'ignorer tout le régime est, à mon avis, pure folie. Il y a autre chose à dire en parlant de violence ou de mauvais traitements. On peut faire une observation intéressante au sujet des gens qui sont tués dans une émission télévisée. Généralement parlant, les gens qui se font tuer à la télévision tombent dans l'une ou l'autre de deux catégories. D'abord, la personne qui est totalement inconnue ou qu'on a à peine présentée. L'ambulance arrive au coin de la rue et trouve la personne morte. Les épisodes se déroulent à partir de ce moment-là. La police commence ensuite son

enquête. Donc, parce que la victime n'a jamais été présentée comme une sorte de personnage qui suscite une certaine sympathie, l'acte même de tuer quelqu'un devient quelque chose qui n'est pas répréhensible pour l'auteur.

L'autre caractéristique des émissions de télévision, c'est que ceux qui sont tués sont généralement les mauvais garçons. Bien sûr, la conclusion que les enfants en tirent naturellement, c'est que le mauvais garçon mérite d'être tué. Le député d'en face peut pouffer de rire, mais j'estime qu'il y a assurément lieu de tenir compte de la manière dont la télévision traite toute la notion de meurtre d'êtres humains.

Voyons par exemple la pièce de Shakespeare: *Hamlet*, comme elle aurait été jouée à l'époque de l'auteur; les morts dans cette pièce et dans les autres pièces de Shakespeare constituaient alors des tragédies au sens fort du mot, parce qu'il s'agissait de personnages avec lesquels on s'était en général peu à peu identifié ou lié. Il s'agissait de tragédies au sens fort du terme.

Je pense qu'il est un autre aspect de l'ordre public auquel il convient de s'arrêter quand on parle d'une société de plus en plus livrée à la violence, et on pourrait ensuite en arriver à la conclusion que le gouvernement a acquis le droit de proposer une mesure abolitionniste. Il s'agit de la façon dont on traite les gens qui enfreignent la loi.

Nous observons dans notre société une pratique courante: les juges qui président les tribunaux laissent les accusés en liberté lors de leur premier délit sous prétexte qu'il ne s'agit que d'un premier délit. L'absurde, c'est que les gens—et c'est un fait, bien connu en matière de conditionnement et d'apprentissage—sont incités à recommencer ce dont ils peuvent se tirer à bon compte. Il s'agit précisément là d'une application à rebours du concept de récompense ou de punition.

Nous ne laisserions pas un chien voler des œufs dans le poulailler pendant trois mois avant d'intervenir. Nous ne laisserions pas un enfant lancer sa rondelle de hockey dans la fenêtre panoramique plusieurs fois avant de le lui défendre. C'est pourtant ce que nous faisons pour ceux qui commettent leurs premier deuxième et troisième crimes. J'ai fait quelques recherches là-dessus, monsieur l'Orateur, et je remarque combien il est fréquent que des jeunes commettent des crimes très graves et s'en tirent plusieurs fois de suite, jusqu'à ce que le juge se rende finalement compte qu'ils ont un dossier assez bien rempli et leur impose de longues et dures sentences parce qu'il croit devoir protéger la société.

Si nous considérons la chose du point de vue opposé, comme nous le ferions pour tout autre organisme, je pense, et je pourrais citer à l'appui des études sur le comportement et la psychologie du comportement, que le châtiement, si on en impose un, doit suivre le crime de très près, être court et dur. On en voit l'illustration chez les militaires. Si on découvre que quelqu'un a commis une infraction quelconque, on peut lui imposer une peine qui ne dure que 48 heures, mais qui n'est pas très agréable. Il peut s'agir de frotter le sol du gymnase et, après que tout le peloton y ait laissé les traces de ses bottes boueuses, de recommencer et de le cirer. Au bout des 48 heures, il reconnaît qu'il en eu assez. Je recommanderais cette façon de procéder dans le cas d'un premier délit. La peine devrait être courte, sévère mais pas cruelle, et devrait suivre l'acte criminel le plus rapidement possible.